

## DÉCLARATION DE PRESSE DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

### ***Grande université de recherche à Toulouse : faut-il légiférer sur les bonnes pratiques ?***

Le 9 janvier 2021, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Toulouse Métropole ont adressé par la signature de leur présidente et président une lettre de mission à Patrick LEVY, ancien président de l'Université Grenoble Alpes. Avec le soutien de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, sa mission est, sur le site Toulousain, de contribuer à construire un projet collectif avec les établissements volontaires, d'identifier un projet scientifique et d'organiser ainsi la candidature nécessaire au financement du PIA 4, Programme d'Investissement d'Avenir sur la rubrique « *l'excellence sous toutes ses formes* », pour obtenir le label de « *grande université de recherche* ».

Depuis un an travaillent ensemble tous les responsables d'universités et d'organismes de recherche. Un texte relatif aux principes fondateurs d'une nouvelle Université de Toulouse a été validé à l'été 2021 dans les conseils d'administration des universités et de plusieurs grandes écoles. Le projet scientifique a été co-construit et la communauté académique a déjà pu en prendre connaissance. Le chemin choisi il y a quelques jours par trois organisations (Université Toulouse 3 - Paul Sabatier, Toulouse School of Economics, et ISAE-SUPAERO) affaiblit la candidature de l'Université fédérale de Toulouse et peut faire courir un double risque :

- le premier est d'afficher une division et l'incapacité à produire ensemble un projet de grande université de recherche pluridisciplinaire ;
- le second sera (en cas d'échec) de priver durablement l'ensemble des établissements concernés des dotations financières exceptionnelles qui permettraient de sécuriser dans la durée des moyens financiers pour la recherche et l'enseignement.

Or, comment stimuler l'attractivité des universités de notre région si nous nous privons de financements nécessaires pour le développement de la recherche et de l'enseignement ?

Alors que l'Occitanie est la 1<sup>e</sup> région de France pour la part du PIB consacrée à la recherche, notamment grâce au poids des entreprises de la filière aéronautique comme des industries de santé avec les collectivités, comment sécuriser les acteurs économiques et les entreprises qui ont besoin de partenariats forts pour attirer des étudiants qui seront demain les futurs collaborateurs ou cadres des entreprises ?

Aux côtés des collectivités et des acteurs socioéconomiques, le CESER demande un effort à chacun pour finaliser un projet partagé qui seul peut être reçu et admis par le jury international. Nous souhaitons que la négociation en cours qui impose à chacun de faire un pas vers l'autre permette de trouver un compromis vital pour le site toulousain.

Est-il nécessaire d'espérer un projet de loi pour une nouvelle gouvernance universitaire et pour régler les problèmes ? Faut-il une loi pour légiférer sur le bon sens, les bonnes pratiques, l'éthique de la responsabilité et de l'intérêt général ?